

Le Plan de Déplacements Urbains

Le Plan de Déplacements Urbains (PDU): Une stratégie globale de déplacements

Le **Plan de Déplacements Urbains** est obligatoire dans les territoires de plus de 100 000 habitants. La collectivité prend en charge la planification et l'organisation des déplacements sur son ressort territorial.

Par son PDU, la CASA décline une stratégie globale visant **à diminuer le trafic automobile, à développer les transports en commun, la marche à pieds et le vélo, le covoiturage et les modes de livraison les moins polluants**. La priorité transversale sera donnée à l'accompagnement au changement de comportement indispensable à la réduction de la place de la voiture individuelle dans notre vie quotidienne.

La réduction des nuisances de la mobilité sur l'environnement, sur la santé et la sécurité ainsi que le renforcement de la cohésion sociale sont les socles du Plan de Déplacements Urbains.

Suite à l'adoption de son PDU en 2008, la démarche est mise en révision permettant le projet de PDU arrêté en décembre 2019.

2019 : LA CONCERTATION ...

Une concertation publique "**Mobilités : Changeons nos comportements !**" s'est déroulée **du 4 février au 11 mars 2019**.

Avec plus de **1 150 participants** au total et plus de **800 commentaires** et avis transmis par mail, sur les registres ou en réponses aux questions de l'atelier digital, la démarche de concertation publique a suscité un fort intérêt, qui traduit l'importance accordée aux questions de mobilité sur le territoire.

[Télécharger le bilan de la concertation](#)

... APRES LA CONCERTATION : ARRET DU PROJET du PDU

Ce projet de PDU révisé a été arrêté par délibération du [Conseil Communautaire du 16 décembre 2019](#) avant d'être soumis pour avis aux différentes personnes publiques associées.

Télécharger les éléments du PDU arrêté :

[> Réglementation](#)

<https://www.agglo-sophiaantipolis.fr/vivre-et-habiter/se-deplacer/le-plan-de-deplacements-urbains-1>

- > [Diagnostic et évaluation du PDU](#)
- > [Enjeux et objectifs du PDU](#)
- > [Plan d'actions du PDU](#)
- > [Mise en œuvre du PDU](#)
- > [Annexe 1 : Bilan de la concertation](#)
- > [Annexe 2 : Charte d'aménagements des points d'arrêts de bus](#)
- > [Annexe 3 : Accessibilité](#)
- > [Annexe 4 : Rapport Environnemental du PDU](#)

... PASSAGE D'UN PDU A UN PLAN DE MOBILITE (PDM)

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 et l'état d'urgence associé, déclaré le 23 mars 2020 et prolongé jusqu'au 10 juillet 2020, n'ont pas permis la tenue de l'enquête publique initialement prévue en juin 2020 en vue d'une approbation du PDU révisé avant la fin de l'année.

Parallèlement, la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités dite « **loi LOM** » a fait évoluer le cadre d'élaboration et le contenu des PDU en prévoyant leur transformation en Plan De Mobilité (PDM) à compter du 1^{er} janvier 2021.

Au-delà des modifications formelles, ce nouveau cadre réglementaire impose la prise en compte de nouveaux enjeux à visée environnementale et notamment l'essor des mobilités actives avec un volet spécifique relatif à la continuité et la sécurisation des itinéraires cyclables et piétons, le développement des usages partagés des véhicules terrestres et la limitation de l'étalement urbain.

Ces dispositions nouvelles sont applicables aux PDU en cours de révision.

Dans ce contexte, et au regard du risque d'incompatibilité du PDU arrêté avec les dispositions de la loi LOM, la CASA a décidé de s'orienter vers l'élaboration d'un PDM.

[Télécharger la délibération sur l'élaboration du Plan de Mobilité de la CASA](#)

La démarche de PDM sera lancée parallèlement et concomitamment à celle de l'élaboration du nouveau Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) valant Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CASA, afin de garantir la cohérence de l'ensemble des documents de planification et de stratégie du territoire (PDM/SCOT/PCAET).

- > [Article Nice Matin du jeudi 08 octobre 2020 « Quel visage voulez-vous pour la CASA dans 20 ans ? »](#)
(Téléchargez le document au format pdf)



Un site internet sera dédié ces démarches prochainement
Nous contacter : casa2040@agglo-casa.fr